

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Alessandra Oriolo*

*Date de dépôt : 21 mars 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Limitation des produits en plastique à usage unique au sein du petit et du grand Etat : où en est-on ?**

En janvier, les Etats membres de l'Union européenne ont soutenu l'accord obtenu avec le Parlement européen, en décembre dernier, concernant le projet de directive sur les produits en plastique à usage unique<sup>1</sup>. Cette directive, ambitieuse, devrait entrer en vigueur à l'horizon 2021 et prévoit plusieurs mesures de lutte contre la pollution induite par les produits en plastique à usage unique. La Commission européenne cible les dix produits en plastique à usage unique les plus présents sur les plages et dans les mers européennes, qui représentent le 70% de l'ensemble des déchets marins<sup>2</sup>.

Une des mesures phares est l'interdiction pure et simple des objets en plastique à usage unique pour lesquels des alternatives plus durables existent : les cotons-tiges, les couverts, les pailles, les agitateurs de boissons (touillettes), les bâtonnets pour ballons, leur dispositif de fixation, les produits contenant des plastiques oxo-dégradables (notamment les sacs et les emballages), les emballages en polystyrène expansé (gobelets et des emballages de fast-foods).

Le canton de Genève a récemment voté un projet de loi pour interdire la gratuité des sacs en plastique jetables dans le canton et ainsi lutter contre leur distribution. Dans les communes, des élu.e.s ont également déposé des motions en novembre dernier, notamment à la Ville de Genève, au Grand-Saconnex, à Versoix et à Meyrin, en vue de réduire l'utilisation du plastique, via la sensibilisation de la population à l'utilisation d'emballages réutilisables ou compostables et à l'abandon des objets à usage unique

---

<sup>1</sup> <https://www.actu-environnement.com/ae/news/Interdiction-plastiques-jetables-Conseil-accord-Parlement-europeen-32731.php4>

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/commission/news/single-use-plastics-2018-may-28\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/news/single-use-plastics-2018-may-28_fr)

comme les cotons-tiges et les pailles<sup>3</sup>. Ces initiatives attestent que notre société est prête à se passer des produits en plastique à usage unique, alors qu'une étude révélait récemment qu'environ 50 tonnes de plastiques sont jetées chaque année dans le lac Léman<sup>4</sup>.

Où se situe l'administration cantonale vis-à-vis de cette mobilisation ?

Vu ce qui précède, mes questions au Conseil d'Etat, que je remercie d'avance pour ses réponses, sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il chiffrer la quantité de cotons-tiges, de couverts (verres, assiettes, bols, fourchettes, couteaux et cuillères), de pailles, d'agitateurs de boissons (touillettes), de bâtonnets pour ballons (ainsi que leur dispositif de fixation), de produits contenant des plastiques oxo-dégradables et d'emballages en polystyrène expansé achetés en 2018 au sein de l'administration cantonale ? Les chiffres sont demandés pour les produits en plastique à usage unique seulement et de manière détaillée par catégorie d'objet.*
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il chiffrer la quantité de ces objets achetés au sein des établissements de droit public du canton de Genève, en détaillant les chiffres par objet et par établissement, en 2018 ?*
- 3. Le Conseil d'Etat compte-t-il suivre le mouvement en marche à l'échelle de l'Union européenne et faire preuve d'exemplarité, en interdisant l'achat de ces objets en plastique à usage unique au sein de l'administration cantonale ? Si oui, à quelle échéance ?*
- 4. Le Conseil d'Etat compte-t-il également pousser les régies publiques à renoncer à l'achat de ces objets à brève échéance, par exemple par le biais des conventions d'objectifs et contrats de prestations ?*
- 5. Le Conseil d'Etat envisage-t-il de conditionner la délivrance d'autorisations pour des manifestations sur le domaine public cantonal à l'usage de vaisselle en plastique réutilisable ?*
- 6. Si oui, serait-il prêt à se doter d'un stock de vaisselle réutilisable pour la mettre à disposition des organisateurs.trices ?*
- 7. Quelles autres mesures le Conseil d'Etat envisage-t-il de prendre pour lutter contre la pollution au plastique ?*

---

<sup>3</sup> <https://lecourrier.ch/2019/01/03/les-verts-s-attaquent-au-plastique/>

<sup>4</sup> <https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/50-tonnes-plastiques-leman/story/26449317>